

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 1^{er} décembre 2014 à 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost tenue au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

M. Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée : Mme Martine Coulombe, conseillère

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Madame : Reine Simard

Messieurs : Richard Courville, Normand Gendron, Gaston Guindon et Rhéaume Lyrette

R-0112-317 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

Adoptée

R-0112-318 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les sujets suivants y soient ajoutés :

900-01 MADA

900-02 Renouvellement des membres du CCU

Adoptée à l'unanimité

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance générale
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** Adoption du procès-verbal de la séance générale du 3 novembre 2014
- 000-04** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014
- 000-05** Suivi au procès-verbal
- 000-06** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** Conseil et personnel municipal
- 110-01** Démission de la préposée à la bibliothèque
- 110-02** Emplois d'été Canada 2015 - Demande de deux projets étudiants
- 110-03** Signature de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017

- 130** Gestion financière et administrative
- 130-01** Présentation des comptes payés au 30 novembre 2014
- 130-02** Présentation des comptes dus au 30 novembre 2014
- 130-03** Présentation des salaires payés au 30 novembre 2014
- 130-04** Séance extraordinaire pour l'adoption du budget

- 150** Diverse invitation
- 150-01** Rencontre «Fondation Rues Principales» le 5 décembre à 9h30 au CLD / Participation financière d'une part du coût de logement

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Appui à la Municipalité de Messines / Demande au comité Sécurité incendie de la MRC concernant la formation des pompiers

300 - TRANSPORT

- 300-01** Entretien hivernal chemin «Baie au Sable» / Tarification dans des situations d'urgence et exceptionnelles

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01** Inscription au MDDELCC / Redistribution des redevances à l'élimination

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01** Mandat au groupe CDR Outaouais-Laurentides

- 500-02** Lettre d'appuie au Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau
- 500-03** Office municipal d'habitation de Grand-Remous / Révision budgétaire 2014 à la hausse de 333.33 \$
- 500-04** Office municipal d'habitation de Grand-Remous / Approbation du budget 2015 et engagement à assumer sa quote-part dans le RAM (Remplacement, d'amélioration et de modernisation)

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Adoption du second projet de règlement n° 141014-263
- 600-02** Nomination de l'inspecteur en bâtiment, Gabriel Yoland Blais, à titre de responsable de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales «SECTION IV - Clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert»
- 600-03** Nomination de l'inspecteur en bâtiment, Gabriel Yoland Blais, à titre de responsable de la «Gestion des cours d'eau sur notre territoire»
- 600-04** Étude par le CLD pour plan promotionnel intersection 105/117
- 600-05** Forêt de proximité

700 - LOISIRS ET CULTURE

- 700-01** Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de 279 \$ plus les taxes applicables
- 700-02** Réseau petits pas / Demande d'accès à la salle municipale

800 - CORRESPONDANCE

900 - VARIA

- 900-01** MADA
- 900-02** Renouvellement des membres du CCU

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-0112-319 Adoption du procès-verbal de la séance générale du 3 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-320 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-321 Départ à la retraite de la préposée à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Fraser a déposé le 8 août dernier une lettre nous informant de son départ à la retraite à du 10 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de son départ à la retraite, Mme Fraser bénéficie du restant de jours ouvrables de maladie accumulé à son crédit, a droit au paiement des jours de congé annuel payé et au temps supplémentaire payés accumulés, le tout conformément à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'accepter la démission de Mme Fraser à compter du 10 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-322 Présentation d'une demande / Emploi d'été Canada 2015

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à présenter une demande dans le cadre de «**Emploi d'été Canada 2015**» pour l'embauche de deux (2) étudiants (tes) les postes d'aide journalier en voirie municipale, le tout pour une période de 8 (huit) semaines et selon les exigences dudit programme.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-323 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, dont celle-ci représente la somme de 26 785.27 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-324 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, dont celui-ci représente une somme de 71 001,87 \$ et d'un supplément au montant de 10 926.20 \$, le tout pour un total de 81 928.07 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-325

Présentation des salaires payés au 30 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, dont celle-ci représente la somme de 27 203.76 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-326

Présentation de la Fondation Rues Principales

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser le maire, Gérard Coulombe, et la directrice générale, Julie Rail, à assister à la rencontre qui aura lieu le 5 décembre prochain à 9h30 au Centre Local de Développement (CLD) de Maniwaki et d'autoriser une dépense pour les frais d'hébergement au coût de 300 \$ qui sera réparti en part égale entre les municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

R-0112-327

Appui à la Municipalité de Messines

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'appuyer la Municipalité de Messines dans ses démarches auprès du comité de Sécurité incendie de la MRC afin que ce dernier adopte une politique de

formation en tenant compte de l'avis et des problématiques actuelles des municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

300 - TRANSPORT

R-0112-328

Entretien hivernal chemin «Baie au Sable» / Tarification dans des situations d'urgence et exceptionnelles

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, et le chef d'équipe de voirie, Pierre D. Lefebvre, soient mandatés **en situation d'urgence et exceptionnellement seulement** à requérir au service d'une compagnie de déneigement pour effectuer l'ouverture du chemin Baie au Sable ainsi que l'épandage d'abrasif au coût maximum de 1 000 \$ la sortie plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R-0112-329

Inscription au MDDELCC / Redevances pour l'élimination des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Entente concernant la mise en oeuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vigueur depuis le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité de la mise en oeuvre du PGMR de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu de ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise la directrice générale ou son adjointe, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

Adoptée à l'unanimité

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

R-0112-330

Mandat au groupe CDR Outaouais-Laurentides

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que mandat soit donné au groupe CDR Outaouais-Laurentides pour la réalisation d'une analyse de projet clé en main pour la création d'une coopérative pour la clinique de santé au coût de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-331 Lettre d'appui au Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'appuyer **Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau** et autorise la directrice générale, Julie Rail, à signer la lettre d'appui et la faire parvenir à madame Sophie Beaudoin, directrice générale à Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-332 Office municipal d'habitation de Grand-Remous / Révision budgétaire 2014

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la municipalité approuve le budget 2014 révisé à la hausse de 333.33 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-333 Office municipal d'habitation de Grand-Remous / Approbation du budget 2015 et engagement à assumer sa quote-part dans le RAM-C (Remplacement, d'amélioration et de modernisation)

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la municipalité approuve le budget 2015 déposé par l'Office municipal d'habitation de Grand-Remous et s'engage à assumer sa quote-part dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C).

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0112-334

Adoption du second projet de règlement n° 141014-263

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement de zonage aux fins de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage N° 074 est en vigueur depuis le 25 janvier 1993,

ATTENDU QU'une demande a été déposée, par la pourvoirie Domaine Pine Grove, afin d'autoriser l'usage «Touristique VII» (t7);

ATTENDU QUE les usages actuels ne permettent pas ce type d'activité dans ladite zone;

ATTENDU QUE les usages et bâtiments dérogatoires peuvent être utilisés ou occupés aux seules fins pour lesquelles ils étaient utilisés ou occupés à la date d'entrée en vigueur du règlement limitant ainsi l'ajout de nouvelles activités;

ATTENDU QU'il est nécessaire de créer une nouvelle zone ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le premier projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 14 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le second projet de règlement portant le numéro 14-10-14-263 soit adopté par le conseil municipal et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement N° 141014-263 modifiant le règlement de zonage N° 074;

ARTICLE 2

Création de la zone de villégiature cent vingt-sept «B» - V-127-B incluant les usages f1, h1 et t7 et décrit comme suit :

2.3.4.6.1 Forestier I (f1)

Sont de cet usage, les usages, constructions et espaces reliés à des activités apparentées à la foresterie.

Font partie de cet usage, les espaces, bâtiment et activités forestières suivants ou de nature s'y apparentant :

Les opérations forestières sans mesures restrictives particulières en dehors des mesures édictées par le décret provincial touchant la protection des rives et du littoral.

2.3.4.1.1 Unifamiliale isolée (h1)

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement.

2.3.4.7.7 Touristique VII (t7)

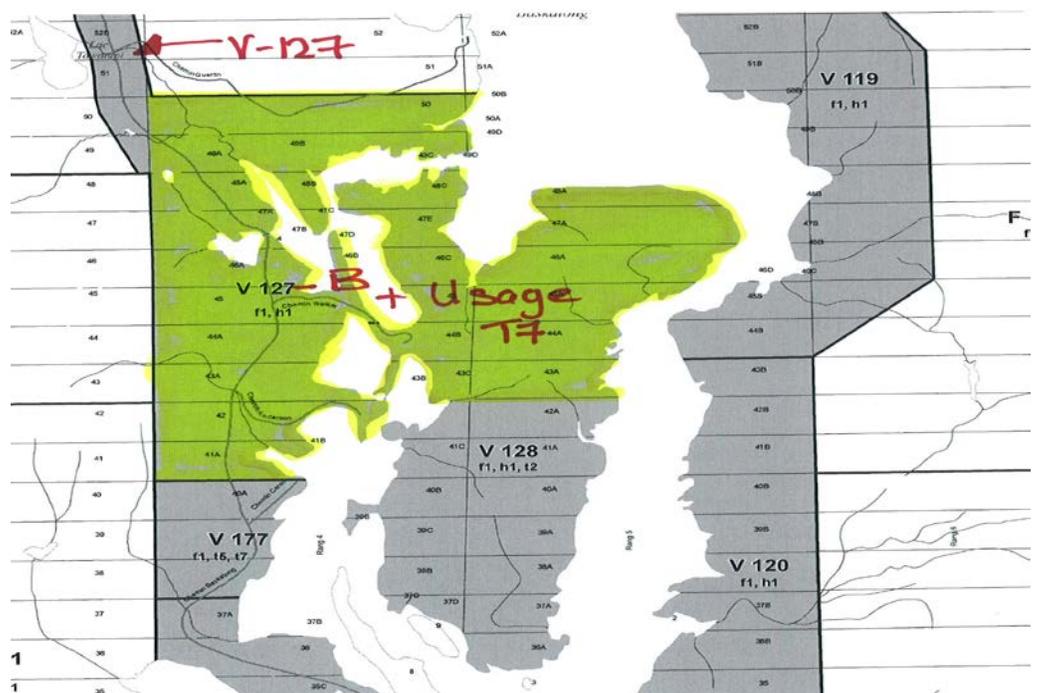
Sont de cet usage, les établissements commerciaux où peuvent s'exercer des activités récréatives nécessitant des superficies extérieures importantes, mais utilisées de façon intensive d'une part, mais dont le cadre naturel est important pour la tenue de leurs activités.

Font partie de cet usage, les établissements suivants ou de nature s'y apparentant :

- a) Les entreprises de pourvoiries en chasse et pêche;
- b) Les terrains de camping;
- c) Les établissements de chalets de location : établissement commercial de chalets groupés autour d'un bureau d'accueil et d'enregistrement ou rattaché à un pavillon central. Ces chalets sont considérés comme dépendances;
- d) Les rampes de mise à l'eau, débarcadères et quais publics et/ou ouverts à la clientèle de ces établissements commerciaux;
- e) Les bases de plein air;
- f) Les camps de vacances;
- g) Les centres vacances-familles;
- h) Les dépendances des établissements ci-dessus mentionnés;
- i) Les bâtiments accessoires affectés aux établissements ci-dessus mentionnés.

ARTICLE 3

La délimitation de la création de la zone de villégiature cent vingt-sept «B» - V-127-b est délimitée comme suit :



ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

R-0112-335 Nomination de l'inspecteur en bâtiment, Gabriel Yoland Blais, à titre de responsable de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales «SECTION IV - Clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert»

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil municipal désigne monsieur Gabriel Blais, inspecteur en bâtiment, à titre de responsable de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales «SECTION IV - Clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert».

Adoptée à l'unanimité

R-0112-336 Nomination de l'inspecteur en bâtiment, Gabriel Yoland Blais, à titre de responsable de la «Gestion des cours d'eau sur notre territoire»

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil municipal mandate monsieur Gabriel Blais, inspecteur en bâtiment à titre de responsable pour le dossier de la Gestion des cours d'eaux et en son absence ou comme remplaçant notre chef d'équipe et/ou notre journalier.

Adoptée à l'unanimité

R-0112-337 Forêt de proximité

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité de Grand-Remous il y a plusieurs lots intra municipaux (TPI);

CONSIDÉRANT QU'il y aurait un potentiel pour y prévoir un projet de forêt de proximité;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce genre servirait au développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait aider à la diversification de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait avoir des retombées pour l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous demande que ce projet soit prévu dans le cadre du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

900 - VARIA

R-0112-338 **MADA - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que les démarches soient entreprises afin que notre Municipalité devienne «*Municipalité amie des aînés*»

Adoptée à l'unanimité

R-0112-339 **Renouvellement des membres du CCU**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme énumérés ci-dessous soit renouvelé pour une période d'un an, soit du 2 décembre 2014 au 1er décembre 2015 :

M. Gérard Coulombe, président
M. Patrick Courville, conseiller
M. Richard Courville, citoyen
M. Rodrigue Lacourcière, citoyen
M. Stéphane Lévesque, citoyen
Mme Julie Rail, secrétaire

Adoptée à l'unanimité

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h29.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0112-340 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale